

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
  - Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
  - Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.
- Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

**Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Sans mention"**

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)	Enseignant-e-s	22	23	23	24	examens	heures de cours	crédits ECTS	Autres Fac/Ecole
		A	P	A	P				
<i>Enseignements en français :</i>									
Aménagement du territoire et droit public des constructions	B. Bovay +3 intervenants					O	56	6	
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6	
Arbitrage en droit du sport	A. Bonomi / D. Mavromati					E	56	6	
Droit administratif approfondi	A.C. Favre					O	28	3	
Droit aérien	F. Schubert					O	28	3	
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6	
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)	V. Martenet					O	28	3	
Droit de l'énergie et de la transition énergétique	T. Largey / R. Born					O	56	6	
Droit de l'environnement	A.C. Favre					O	56	6	
Droit de l'immobilier	Th. Dubois					O	56	6	
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet					O	56	6	
Droit de la consommation	A.C. Fornage					Vmn	56	6	
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6	
Droit des assurances sociales	B. Hummer					O	56	6	
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6	
Droit des marchés publics (donné une année/2: présentations P24/P26)	M. Beyeler					O	28	3	
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A22/P24)	A. Morin					E	56	6	
Droit des relations suisses - Union européenne	F. Maiani					E	56	6	
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3	
Droit du commerce international	K. Druckman					O	56	6	
Droit du travail	R. Wyler					O	56	6	
Droit et éthique de la profession d'avocat	J. Bénédicte					O	28	3	
Droit fiscal du patrimoine	Y. Noël / J.Ph. Krafft / M. Monod					O	56	6	
Droit foncier rural	Y. Nicole					O	28	3	
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler					O	28	3	
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6	
Droit international humanitaire (voir descriptif)	E. Schmid (rempl. UniGE)					E	28	3	
Droit notarial	D. Piotet					O	28	3	
Droit pénal économique/DPA	A. Garbarski / A. Macaluso					E	56	6	
Droit pénal et environnement	C. Perrier					O	28	3	
Droit pénal humanitaire	D. Scalia					O	28	3	
Droit pénal informatique	S. Métille / N. Bottinelli					O	38	4	Bcs
°Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3	
Environnement et Droits humains	V. Boillet					O	28	3	
Erreurs judiciaires	N. Dongois					O	28	3	
** Fondements communs des droits européens	Hj. Peter					O	28	3	
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6	
Histoire des institutions et des idées politiques	S. Baume					E	28	3	
Histoire du droit approfondie	D. Tappy					O	56	6	
*** Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"	G. Grin					O	28	3	
Introduction à la sociologie du droit	S. Baume					O	56	6	
La famille internationale (donné une année/2 : présentations A22/A24)	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6	
Loi fédérale sur l'égalité	C. Sattiva-Spring					O	28	3	
Médecine légale	S. Grabherr + 4 interv.					O	28	3	
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6	
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier					O	28	3	

° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.

**Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - sans mention**

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		22 A	23 P	23 A	24 P			
<b>Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS</b>								
Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A23/A25)	A. Papaux					O	56	6
Planification matrimoniale et successorale	D. Reymond / B. Verrey					O	56	6
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	28	3
Prévoyance professionnelle	C. Monnard Séchaud					O	28	3
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / D. Piotet					O	56	6
Procédure civile	J. Haldy / Y. Diagne					O	56	6
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6
°Procédure pénale/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6
Propriété intellectuelle	V. Wyssbrod					O	56	6
Protection des données	S. Métille					E	56	6
Psychiatrie légale	Ph. Delacrausaz					O	28	3
Traitement des victimes d'événements criminels par la justice	V. Jaquier Erard					O	28	3

Enseignements en anglais :

Advanced issues in International and European Tax Law	R. Danon					E	28	3
Contract drafting	E. Lein					E	28	3
Digitalization and taxation	V. Chand					O	28	3
Droit américain	K. Druckman					O	56	6
International and European Tax Law (Fundamentals)	V. Chand					E	56	6
International Commercial Arbitration	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6
International Commercial Litigation	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6
International Human Rights Law	E. Schmid					E/V	56	6
International Law and Its Relations with Domestic Legal Systems (P24/P26)	E. Schmid					E/V	28	3
International Tax Policy	R. Danon					E	28	3
Microeconomics & Game Theory	C. Thoeni					E	56	6
Taxation of multinational enterprises and transfer pricing policy	V. Chand					E	56	6

Enseignements en allemand :

Deutsches Internationales Privatrecht	Droit allemand					E	28	3
Die deutsche Zivilprozessordnung	Droit allemand					E/O	28	3
Europäisches Wirtschaftsrecht	Droit allemand					E/V	28	3-6
Internationales Wirtschaftsrecht	Droit allemand					E	28	3
Übungen im Bürgerlichen Recht für Fortgeschrittene	Droit allemand					E/V	28	3-6
Übungen im Öffentlichen Recht für Fortgeschrittene	Droit allemand					E	28	3

**12 crédits "hors liste"** : Avec l'accord préalable de la Commission des équivalences, l'étudiant peut inclure dans le module 1, des enseignements de niveau maîtrise universitaire suivis dans un autre cursus de la Faculté, une autre Faculté, une autre Université ou institut universitaire, à concurrence de 12 crédits ECTS (art.11, al. 1 Regl. MLaw).

Ces enseignements peuvent notamment être ceux dispensés dans le cadre du Master en Droit et Economie, du Master en Droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information et du Master en Droit en Sciences Criminelles, orientation criminologie et sécurité. Les cours spécialisés, enseignés dans le cadre du Master en Droit en professions judiciaires, ne peuvent pas être inclus dans le module 1.

**Travaux personnels/séminaire (module 2)** : 3 travaux personnels à 2 crédits ou un séminaire-bloc à 6 crédits

**Mémoire de Maîtrise universitaire (module 3)** : Le mémoire peut être remplacé par un travail écrit, rédigé dans le cadre d'un concours juridique (art. 15, al. 8 Regl. MLaw). Les conditions de validation d'une participation à un concours juridique sont disponibles sur le site de l'Ecole.

									6
									15

Tous les examens ont un coefficient de 1

\*\* Le cours peut être suivi au choix sur le 1er ou le 2nd trimestre (3 cr ECTS) ou sur le semestre entier (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

\*\*\* Le cours peut être suivi au choix sur le 1er semestre (3 cr ECTS), ou sur l'année complète (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- . Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- . Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- . Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

### Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit du commerce"

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac/Ecole
		22 A	23 P	23 A	24 P				
<b>Enseignements obligatoires pour un total de 18 crédits ECTS</b>									
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A22/P24)	A. Morin					E	56	6	
Droit du commerce international	K. Druckman					O	56	6	
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6	
<b>Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS</b>									
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6	
Advanced issues in International and European Tax Law (en anglais)	R. Danon					E	28	3	
Digitalization and taxation (en anglais)	V. Chand					O	28	3	
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6	
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet					O	56	6	
Droit de la consommation	A.C. Fornage					O	56	6	
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6	
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6	
Droit pénal économique/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6	
International and European Tax Law (Fundamentals) (en anglais)	V. Chand					E	56	6	
International Commercial Arbitration (en anglais)	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6	
International Commercial Litigation (en anglais)	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6	
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6	
Propriété intellectuelle	V. Wyssbrod					O	56	6	
Protection des données	S. Métille					E	56	6	

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

#### Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

### Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit du contentieux"

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		22 A	23 P	23 A	24 P			
<b>Enseignements obligatoires pour un total de 18 crédits ECTS</b>								
Procédure civile	J. Haldy / Y. Diagne					O	56	6
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6
*Procédure pénale/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6
<b>Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS</b>								
Arbitrage en droit du sport	A. Bonomi / D. Mavromati					E	56	6
Droit administratif approfondi	A.C. Favre					O	28	3
Droit de la consommation	A.C. Fornage					Vmn	56	6
Droit des marchés publics (donné une année/2: présentations P24/P26)	M. Beyeler					O	28	3
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A22/P24)	A. Morin					E	56	6
Droit et éthique de la profession d'avocat	J. Bénédicte					O	28	3
Droit notarial	D. Piotet					O	28	3
Droit pénal économique/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6
*Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6
International Commercial Arbitration (en anglais)	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6
International Commercial Litigation (en anglais)	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier					O	28	3
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / D. Piotet					O	56	6
Protection des données	S. Métille					E	56	6

° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

#### Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

### Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit de l'environnement et climat"

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac/Ecole
		22 A	23 P	23 A	24 P				
<b>Enseignements obligatoires pour un total de 18 crédits ECTS</b>									
Droit de l'énergie et de la transition énergétique	T. Largey / R. Born					O	56	6	
Droit de l'environnement	A.C. Favre					O	56	6	
Droit pénal et environnement	C. Perrier					O	28	3	
Environnement et Droits humains	V. Boillet					O	28	3	
<b>Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS</b>									
Aménagement du territoire et droit public des constructions	B. Bovay +3 intervenants					O	56	6	
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6	
Droit des marchés publics (donné une année/2: présentations P24/P26)	M. Beyeler					O	28	3	
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler					O	28	3	
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6	
International and European Tax Law (Fundamentals)	V. Chand					E	56	6	
International Human Rights Law	E. Schmid					E/V	56	6	
International Law and Its Relations with Domestic Legal Systems (P24/P26)	E. Schmid					E/V	28	3	
Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A23/A25)	A. Papaux					O	56	6	

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

#### Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

### Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Fiscalité internationale"

#### Enseignements obligatoires pour un total de 12 crédits ECTS

		22 A	23 P	23 A	24 P	examens	heures de cours	credits ECTS
Advanced issues in International and European Tax Law (en anglais)	R. Danon					E	28	3
International and European Tax Law (Fundamentals) (en anglais)	V. Chand					E	56	6
International Tax Policy (en anglais)	R. Danon					E	28	3

#### Enseignements à choix pour un total de 18 crédits ECTS

Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6
Digitalization and taxation (en anglais)	V. Chand					O	28	3
Droit fiscal du patrimoine	Y. Noël / J.Ph. Krafft / M. Monod					O	56	6
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6
International Commercial Arbitration (en anglais)	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6
International Commercial Litigation (en anglais)	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6
International Law and Its Relations with Domestic Legal Systems (P24/P26)	E. Schmid					E/V	28	3
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	28	3
Taxation of multinational enterprises and transfer pricing policy (en anglais)	V. Chand					E	56	6

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

#### Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

**Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit international et comparé"**

Matière	Enseignants	semestres				examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac./Ecole
		22 A	23 P	23 A	24 P				
<b>Enseignements obligatoires à choix pour un total de 18 crédits ECTS</b>									
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)	V. Martenet					O	28	3	
Droit des relations suisses - Union européenne	F. Maiani					E	56	6	
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6	
Droit international humanitaire (voir descriptif)	E. Schmid (rempl. UniGE)					E	28	3	
International Commercial Arbitration (en anglais)	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6	
International Commercial Litigation (en anglais)	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6	
International Human Rights Law (en anglais)	E. Schmid					E/V	56	6	
International Law and Its Relations with Domestic Legal Systems (P24/P26)	E. Schmid					E/V	28	3	
<b>Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS*</b>									
Advanced issues in International and European Tax Law (en anglais)	R. Danon					E	28	3	
Arbitrage en droit du sport	A. Bonomi / D. Mavromati					E	56	6	
Contract drafting (en anglais)	E. Lein					E	28	3	
Digitalization and taxation (en anglais)	V. Chand					O	28	3	
Droit aérien	F. Schubert					O	28	3	
Droit américain (en anglais)	K. Druckman					O	56	6	
Droit de l'énergie et de la transition énergétique	T. Largey / R. Born					O	56	6	
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet					O	56	6	
Droit de la consommation	A.C. Fornage					Vmn	56	6	
Droit du commerce international	K. Druckman					O	56	6	
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler					O	28	3	
Droit pénal humanitaire	D. Scalia					O	28	3	
Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3	
*** Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"	G. Grin					O	28	3	
International and European Tax Law (Fundamentals) (en anglais)	V. Chand					O	56	6	
La famille internationale (donné une année/2 : présentations A22/A24)	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6	
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6	

\* Les 12 crédits ECTS peuvent également être choisis parmi les matières non choisies dans le bloc des enseignements obligatoires à choix de 18 crédits ECTS.

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

**Rappel:**

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

### Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit pénal"

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac./Ecole
		22 A	23 P	23 A	24 P				
<b>Enseignements obligatoires pour un total de 15 crédits ECTS</b>									
Droit pénal économique/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6	
°Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3	
°Procédure pénale/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso					E	56	6	

° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.

### Enseignements à choix pour un total de 15 crédits ECTS

Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6	
Droit pénal et environnement	C. Perrier					O	28	3	
Droit pénal humanitaire	D. Scalia					O	28	3	
Droit pénal informatique	S. Métille / N. Bottinelli					O	38	4	BDS
Erreurs judiciaires	N. Dongois					O	28	3	ESC
International Human Rights Law (en anglais)	E. Schmid					E/V	56	6	
Médecine légale	S. Grabherr + 4 interv.					O	28	3	
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier					O	28	3	
Psychiatrie légale	J. Gasser					O	28	3	
Traitement des victimes d'événements criminels par la justice	V. Jaquier Erard					O	28	3	

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

### Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.



En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- . Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- . Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- . Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

### Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit privé et fiscal du patrimoine"

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac/École
		22 A	23 P	23 A	24 P				
<b>Enseignements obligatoires pour un total de 18 crédits ECTS</b>									
Droit de l'immobilier	Th. Dubois					O	56	6	
Droit fiscal du patrimoine	Y. Noël / J.Ph. Krafft / M. Monod					O	56	6	
Planification matrimoniale et successorale	D. Reymond / B. Verrey					O	56	6	
<b>Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS</b>									
Advanced issues in International and European Tax Law <i>(en anglais)</i>	R. Danon					E	28	3	
Aménagement du territoire et droit public des constructions	B. Bovay /+3 intervenants					O	56	6	
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6	
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6	
Droit des obligations approfondi <i>(donné un semestre/3 : présentations A22/P24)</i>	A. Morin					E	56	6	
Droit foncier rural	Y. Nicole					O	28	3	
Droit notarial	D. Piotet					O	28	3	
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6	
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	28	3	
Prévoyance professionnelle	C. Monnard Séchaud					O	28	3	
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6	

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

#### Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

### Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit public"

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		22 A	23 P	23 A	24 P			
<b>Enseignements obligatoires à choix pour un total de 18 crédits ECTS</b>								
Aménagement du territoire et droit public des constructions	B. Bovay +3 intervenants					O	56	6
Droit administratif approfondi	A.C. Favre					O	28	3
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)	V. Martenet					O	28	3
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay (rempl. C. Bouchat)					O	56	6
Droit de l'énergie et de la transition énergétique	T. Largey / R. Born					O	56	6
Droit de l'environnement	A.C. Favre					O	56	6
Droit des marchés publics (donné une année/2: présentations P24/P26)	M. Beyeler					O	28	3
<b>Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS*</b>								
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6
Droit des assurances sociales	B. Kahil					O	56	6
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6
Droit des relations suisses - Union européenne	F. Maiani					E	56	6
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler					O	28	3
Histoire des institutions et des idées politiques (ne sera pas donné au semestre A19)	S. Baume					E	28	3
International Human Rights Law (en anglais)	E. Schmid					E/V	56	6
International Law and Its Relations with Domestic Legal Systems (P24/P26)	E. Schmid					E/V	28	3

\* Les 12 crédits ECTS peuvent également être choisis parmi les matières non choisies dans le bloc des enseignements obligatoires à choix de 18 crédits ECTS.

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

#### Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- . Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- . Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- . Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

### Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Théorie juridique"

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac/Ecole
		22 A	23 P	23 A	24 P				
<b>Enseignements obligatoires pour un total de 18 crédits ECTS</b>									
Fondements communs du droit européen	Hj. Peter					O	56	6	
Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A23/A25)	A. Papaux					O	56	6	
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / D. Piotet					O	56	6	
<b>Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS</b>									
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6	
Droit administratif approfondi	A.C. Favre					O	28	3	
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)	V. Martenet					O	28	3	
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A22/P24)	A. Morin					E	56	6	
Histoire des institutions et des idées politiques (ne sera pas donné au semestre A19)	S. Baume					E	28	3	
Histoire du droit approfondie	D. Tappy					O	56	6	
*** Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"	G. Grin					O	28	3	
Microeconomics & Game Theory (en anglais)	C. Thoeni					O	56	6	
						E	56	6	HEC

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

#### Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

**Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit du travail et sécurité sociale"**

Enseignements	Enseignant-e-s	Semestres				examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac./Ecole
		22 A	23 P	23 A	24 P				
<b>Enseignements obligatoires pour un total de 15 crédits ECTS</b>									
Droit des assurances sociales	B. Hummer					O	56	6	
Droit du travail	R. Wyler					O	56	6	
Prévoyance professionnelle	C. Monnard Séchaud					O	28	3	
<b>Enseignements à choix pour un total de 15 crédits ECTS</b>									
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6	
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6	
Loi fédérale sur l'égalité	C. Sattiva-Spring					O	28	3	
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6	
Protection des données	S. Métille					E	56	6	

Tous les enseignements sont des cours  
Tous les examens ont un coefficient de 1

**Rappel:**  
Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.